

Regul de charges compteur d'eau bloqué ?

Par Visiteur		
Bonjour,		

Nous venons de recevoir notre décompte des charges de copropriété pour 2012. On nous demande 1460 ? pour l'eau chaude. Nous sommes un couple et un bébé, c'est exorbitant !

J'ai appelé le syndic ce matin, qui m'a signalé que le relevé de compteur était le même (compteur bloqué ?) entre fin 2010 et fin 2011. Du coup, 2012 compterait deux ans d'eau chaude, je ne sais trop par quel calcul.

Est-ce légal ? Avons-nous un recours ?

Merci, Sable